

## ESPACE PEDIATRIQUE ALICE BLUM-RIBES

### Réunion DP – 19 janvier 2016

Date du compte rendu : 19/01/2016

Diffusion : Présents et la DG

Nom du rédacteur : Mme C.

Présents : V \ A Franck/V. M.

Début de la DP à 10 h 40.

#### Mouvements du personnel :

Postes pourvus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une orthophoniste à ½ temps le 1<sup>er</sup> mars</li> <li>- Une diététicien(en) à ½ temps le 15 février</li> </ul>
Postes en cours de recrutement	Au niveau de l'EPABR : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poste Médecin coordonnateur : prise de poste au 1<sup>er</sup> trimestre 2016</li> <li>- Un éducateur spécialisé en CDD pour une mission sur l'impact de la qualité de de la prise en charge éducative sur le polyhandicap.</li> <li>- un préparateur en pharmacie en CDI à ½ temps en vue de la création de la Pharmacie à Usage Interne de l'EPABR</li> </ul>

**Point information travaux EPABR** : l'échéancier global est tenu.

**Point mesures salariales** : Présentation du bilan des mesures salariales par V. Vallet

Les attributions de points à l'EPABR représentent 24,19% de l'effectif pour une moyenne de 24,93% à l'Ugécamidf. Ceci représente 45 bénéficiaires. La direction de l'EPABR a porté une attention particulière à l'historique de certaines situations individuelles pour régularisation.

Les niveaux ayant bénéficié du plus fort nombre de bénéficiaires en valeur absolue sont les niveaux 5E à 12E (17 bénéficiaires) et le niveau 1<sup>E</sup> à 4 E (16 bénéficiaires).

32 bénéficiaires de points sont de la filière des services de soins.

Le coût de ces mesures chargées est de 68 500 euros/an.

6 promotions ont été attribuées à l'EPABR ce qui représente 3,23% de l'effectif pour une moyenne de 2,44% à l'Ugécam, soulignant ainsi la politique de développement des

parcours internes initiée par la direction de l'EPABR, et ce dans 3 filières (administrative, soins et technique).

La prime d'activité exceptionnelle a été attribuée à une personne à l'EPABR.

2 personnes ont bénéficié de la mesure de rattrapage des points de compétences à la suite d'un congé maternité ou adoption.

**Point activité** : l'activité de fin décembre 2015 sera donnée à la prochaine DP.

**Questions posées par les délégués du personnel :**

Q1 Point sur les recrutements et les mouvements du personnel

**R1 : voir point information de la direction.**

Q2 Avez-vous pu prendre contact avec Coubert afin d'organiser les immersions pour les salariés en ayant fait la demande ?

**R2 : La direction et la responsable RH ont, bien sûr pris contact avec le centre de Coubert. Des propositions de dates nous ont été adressées les personnes concernées vont être informées.**

Q3 Dans la DP du mois de décembre vous nous confirmiez la présence d'enfants en hospitalisation complète sur les mois de juillet et août. Prendrons-nous également en charge, comme les années précédentes, les enfants des centres voisins qui ferment à cette période ?

**R3 : La communauté médicale et la direction sont en train de valider les objectifs d'activité et le mécanisme de fermeture des structures en 2016. Il est un peu tôt pour répondre précisément à cette question.**

Q4 : Pouvez-vous nous dire jusqu'à quelle date le CRFI a-t-il l'autorisation de fonctionner ?

**R4 : Le CRFI bénéficie d'une autorisation tant que la date exacte de fermeture n'est pas connue, en fonction de l'ouverture de l'EPABR.**

Q5 Mr Montoux sera-t-il présent sur l'établissement cette année ? Si oui avez-vous un calendrier à nous communiquer ?

**R5 : A ce jour, l'établissement ne recense pas de demande.**

Q6 Si non, le bilan a-t-il été positif ?

**R6 : 4 sessions dont la moyenne de présences salariées s'élève à environ 8 personnes par séances. La direction est en attente d'un retour de l'intervenant sur ces interventions.**

Q7 : Les soignantes du service HDJ sont étonnées de « l'urgence » avec laquelle il a fallu vider le bâtiment Lazaret, ce qui leur a laissé peu de temps pour faire du tri.

Y a-t-il un projet pour ces locaux ?

**R7 : Le fait de vider un bâtiment implique de trier ce qui reste dans le bâtiment qui est laissé vacant. Un tri a donc été fait pour positionner le matériel à jeter, à donner et à conserver. Le tri du matériel est indispensable afin d'éviter les doublons et d'optimiser les achats en vue du regroupement. Ceci s'inscrit dans une logique de tri et de rangement qui doit se faire de façon régulière.**

Q8 : Questions diverses

**Prochaine DP le 16 février à 10 heures**